

EPISODE 17 Je passe aux aveux (suite)

Le, ou la, journaliste Jo :

- J'ai enquêté sur Projective Groupe et sur son Gérant. J'ai enquêté sur le cabinet d'architecture Bescond-Milone. J'ai étudié directement les documents que la mairie d'Ecouen a bien voulu me confier et j'ai pris note des comptes-rendus de ceux qui ont été vus par d'autres personnes et que je n'ai pas vus car la mairie met obstacle à tout ce qui risquerait de la compromettre. J'ai reçu témoignage d'autres personnes qui ont subi ou subissent encore, ailleurs, le montage bien rodé de ce couple infernal. Dites-moi ce que vous en savez et je vous montrerai que j'ai de quoi distinguer le vrai du faux.

L'interviewé ou interviewée In :

- Le gérant de Projective Groupe paraît irréprochable : directeur d'agence de banque mutualiste (un bon filon pour en capter la clientèle), ancien président de CCI (un bon filon pour en capter le fichier), créateur de son bureau d'études spécialisé dans les opérations immobilières avec de nombreuses références hôtellerie et restauration. Bref, un notable ayant pignon sur rue, beaucoup de relations locales et même une décoration qui le rend irréprochable.

Jo : - Oui, je sais tout ça. Irréprochable, vraiment ?

In : - Non, pas vraiment, mais personne ne peut l'imaginer : il a un doctorat de marketing, pourquoi ferait-il des études bidon ?

Jo : - Peut-être précisément parce qu'il sait comment donner l'illusion d'une étude sérieuse tout en biaisant les données pour son avantage ?

In : - C'est exact. Pour vendre le projet, il sous-estime les frais de personnel et les charges, surtout celles d'énergie qui sont des postes importants en hôtellerie-restauration et il surestime les recettes commerciales. Le projet semble juteux.

Jo : - Jusqu'ici, rien que du banal. Et ensuite ?

In : - Ensuite il met en piste son partenaire Bescond-Milone en insérant les plans du futur établissement dans son étude préalable.

Jo : - Oui, je l'ai vérifié. Et après ?

In : - Une fois que la mairie, ou que le propriétaire du bâtiment, a mis le doigt dans l'engrenage, tout va très vite puisque la responsabilité de choisir l'architecte et de choisir les entreprises est déjà fautive au regard de la loi. Le cadeau des plans de Bescond-Milone entraîne sa nomination comme architecte qui justifie qu'il reçoive le budget des travaux et même qu'il apparaisse sur l'affichage obligatoire comme le bénéficiaire du permis de construire.

Jo : - Et vous trouvez cela honnête ?

17In : - Non. Ce serait déjà suspect pour un client particulier privé. Et encore plus pour des fonds publics. Tellement suspect que personne ne peut l'imaginer. Tout est là !

Jo : - Toujours votre : « Plus c'est gros, plus ça passe » !

In : - Oui, car un Chevalier de l'Ordre du Mérite traitant avec un Officier de la Légion d'Honneur, c'est forcément irréprochable.

Jo : - Oui, tous les grands scandales de la troisième, de la quatrième et de la cinquième république sont le fait de notables décorés.

In : - L'art de la manœuvre dans ce montage consiste d'abord à inspirer confiance et ensuite à se trouver en position d'en soustraire de l'argent... Ou d'autres avantages ...

Jo : - Oui, nous en venons à la deuxième étape : une fois le budget capté, il faut en tirer avantage. Comment faites-vous ?

In : - C'est très simple : il suffit de ne pas fournir la qualité prévue dans les délais prévus.

Jo : - Dans ce cas le client n'a pas à payer de fausses factures et il peut se retourner contre l'architecte. Ce qui vous mettrait à l'abri et vous permettrait de vous retourner contre l'architecte.

In : - Sauf si le client c'est ma commune et qu'elle paie les factures dont je signe l'ordre de paiement en tant que maire irréprochable ...

Jo : - Qui en tire avantage ?